

Mis en ligne le
17 SEP. 2025

N° 251808

Service population
NC

ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ÉTAT CIVIL A MADAME MALIKA BENKAHLA, CONSEILLÈRE MUNICIPALE

Le Maire de Choisy-le-Roi,

VU le code civil,

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2122-18 et L.2122-32,

VU la loi n°2019-1461 du 27 décembre 2019 dite « Engagement et proximité », et notamment son article 30,

CONSIDÉRANT que le Maire et ses adjoints sont officiers d'état civil,

CONSIDÉRANT que le Maire peut, par arrêté, déléguer une partie de ses fonctions à des membres du conseil municipal,

CONSIDÉRANT qu'il convient, pour la bonne administration des affaires communales, de donner délégation à un conseiller municipal afin de célébrer les mariages prévus le vendredi 03 octobre 2025.

ARRÊTE :

Article 1 : Madame Malika BENKAHLA, conseillère municipale, reçoit une délégation temporaire des fonctions d'officier d'état civil pour célébrer les mariages, le 03 octobre 2025, de Thomas, Jean-Louis BEUGNON et Alexandra Liliane IGLICKI (14h00), de Kevin DESPLAN et Hilal YILMAZ (14h20) et de Salih ZIADAH et Eva Marie Léa PRÉMEL (14h40).

Article 2 : Cette délégation sera exercée sous le contrôle et la responsabilité du Maire.

Article 3 : Le présent arrêté sera transcrit sur le registre de la Mairie, publié sur le site internet de la commune et notifié à Madame Malika BENKAHLA

Article 4 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution du présent arrêté, dont ampliation sera transmise à Madame Malika BENKAHLA ainsi qu'à Monsieur le Procureur de la République de Créteil.

Article 5 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun dans un délai de 2 mois à compter de sa notification et/ou de sa publication. Le tribunal administratif de Melun peut être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

Fait à Choisy-le-Roi, le 09 septembre 2025

Le Maire



Accusé de réception en préfecture
094-219400223-20250917-25-1808-AI
Date de télétransmission : 17/09/2025
Date de réception préfecture : 17/09/2025